

(* 1724); Jean-Gabriel (* 1726), mort oélibataire; Henri-Joseph (* 1728) (VII 6 *) ; Marie-Jeanne (* 1730); Marie-Jeanne (* 1732); Jean-Jacques (1734) (VII 9).

Avant de mourir, le 7. 10. 1766, la veuve Joseph Ransonnet-Scheffer, «bourgeoise-négociante», était inscrite au cadastre de Marie-Thérèse comme propriétaire des immeubles suivants :

1. Un jardin situé sur le pavé descendant de la Porte-Neuve à Eich, en plusieurs étages, contenant environ cinq jours de terre à 160 verges le jour. Dans le jardin se trouvait une maisonnette de jardinier avec deux petits cabinets séparés.

2. Une maison sise Grand'rue No 151 (l'actuelle maison Michel), occupée par la déclarante et ayant droit de passage et d'entrée par la maison appartenant à N. Geinert, bourgeois-cordonnier, située sur le haut de la Place d'Armes au No 377 (rue Genistre).

3. Une maison sise au «Scheidgesberg» No 204 et relouée par la déclarante pour 13 écus.

4. La moitié de la maison sise sur le bas de la Place d'Armes No 390. *)

VII 9) JEAN-JACQUES RANSONNET.

Fils cadet des époux Ransonnet-Scheffer, il naquit à Luxembourg le 12. 4. 1734 et se voua au sacerdoce.

Collationné par l'abbé de St-Maximin, Jean-Jacques Ransonnet reçut le 12. 4. 1760 le placet pour la cure de Mamer, vacante depuis le décès de Fr. Kerschen (1759). Mais Ransonnet ayant vu surgir un concurrent en la personne de l'abbé N. Probst, nommé par Louvain, il en résulta un procès qui fut porté devant le Grand Conseil de Malines (13. 7. 1763). L'arrêt du 14. 4. 1764 ayant confirmé une sentence rendue le 27. 6. 1758 par le Conseil provincial de Luxembourg dans la cause remontant déjà au prédécesseur de feu l'abbé Kerschen, André Lambert, et concernant la possession de la cure de Mamer, le Conseil provincial autorisa le 22. 5. 1764 respectivement les trois gagnants (A. Lambert, F. Kerschen, J.-J. Ransonnet) et leurs héritiers à lever pro rata temporis les revenus de la dite cure consignés au greffe du Conseil.¹⁰⁾

*) Dans «Ons Héméchi» 1916, p. 347, J. P. KAESCH parle d'une inscription dans le registre de commerce tenu par Jos. Ransonnet, d'après laquelle Henri-Joseph serait né le 27. 11. 1730 et aurait été le 7ème des enfants Ransonnet-Scheffer. Nous avons vu que tel ne fut pas le cas. Quant au redressement effectué par Kaesch dans Ö. H. 1917, p. 122, il est également entaché d'erreur.